

ARRÊTÉ DEP-2026-265 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE PROPRETÉ DE L'ENVIRONNEMENT
URBAIN COLLECTE ET RECYCLAGE

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 8 août 2000 portant création du certificat d'aptitude professionnelle propreté de l'environnement urbain collecte et recyclage ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2026-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle propreté de l'environnement urbain collecte et recyclage pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Redouane AOUN, professionnel

Vice-présidente :

Madame Fatna LARADJI, enseignante

Enseignantes :

Madame Lynda ACHIR

Madame Biljana DONY

Professionnels :

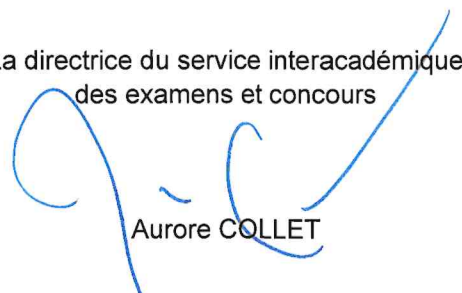
Monsieur Sidney DANG TIEP

Monsieur Osnel JAVEL

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET